

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du 18 mars 2022
---	---

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représenté	Votants
25	19	1	20

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mars à 09 heures, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 11 mars 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
11/03/2022

Présents : Arnaud BATTEFORT, Jean-Pascal BERSON, Marcel BOMBART, Dominique BONNAUD, Franck BRIFFAUT, Marina CARETTE, Alain COLPART (suppléant de Jean-Luc NICOLAS), Alain CRÉMONT, Gilles DAVALAN, Alexandre de MONTESQUIOU, Yveline DELVAL, Alex DÉSUMEUR, Loïc LALYS, Céline LE FRÈRE, Hervé MUZART, Ginette PLATRIER, Nicolas RÉBÉROT, Pascal TODEUX.

Procuration : Olivier ENGRAND donne pouvoir à Dominique BONNAUD.

Excusés : Christian DEULCEUX, Patrick DUFOUR, Olivier ENGRAND, Philippe MONTARON, Jean-Luc NICOLAS, Séverine PELLETIER, François RAMPENBERG, Thierry ROUTIER.

Céline LE FRÈRE a été élue secrétaire de séance.

Rapport N°10	Délibération n°10-2022
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022	

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable par renvoi de l'article L. 5741-1 du CGCT, il revient au comité syndical de voter le budget principal du PETR du Soissonnais et du Valois pour l'année 2022. Le document budgétaire devra être adopté par chapitre.

Le Vice-Président présente au comité syndical le projet de budget principal du PETR.

A - Section de fonctionnement	Montant	B - Section Investissement	Montant
1/ Dépenses	448 160,01	1/ Dépenses	240 000
Charges à caractère général	134 400	Frais d'Etudes (Elaboration du SCoT-PCAET)	240 000
Dépense de personnel	104 000		
Subvention d'équilibre vers la section d'investissement	209 760, 01		
2/ Recettes	448 160,01	2/ Recettes	240 000

Report excédent 2021	324 018,01	Subvention d'investissement	30 239,99
Contribution des EPCI	124 142	Subvention d'équilibre de la section de fonctionnement	209 760,01

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget principal pour l'exercice 2022, par chapitre,

CHARGE et DELEGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Après délibération, le comité Syndical vote le budget principal 2022

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations*

Le Président

 PETR
 Soissonnais et
 du Valois
 Alain CREMONT
 Mairial et

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 31 / 03 / 2021

Transmission le 28 / 03 / 2021

Certifié exécutoire le 28 / 03 / 2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
 DE SOISSONS

28 MARS 2022